

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE ET CONGRÈS

Soutien financier de la filière MHEMO à la participation des internes, jeunes chercheurs, pharmaciens hospitaliers et AHU/CCA/AH aux congrès

1/ BÉNÉFICIAIRES

- Internes (en médecine, en pharmacie, en biologie).
- Assistants Hospitalo-Universitaires (AHU), chefs de clinique (CCA).
- Assistants des hôpitaux (AH).
- Chercheurs en thèse de doctorat.
- Chercheurs en post-doctorat.
- Pharmaciens hospitaliers.

Les bénéficiaires doivent être âgés de moins de 40 ans.

2/ BUDGET ALLOUÉ

En début (ou fin) d'année civile, le bureau de la filière MHEMO définit le budget alloué pour cette mission.

- En fonction de la localisation et des frais d'inscriptions des différents congrès, le bureau décide du nombre de prises en charge pour les congrès :
 - France :
 - CFH GFHT/Cometh
 - SFH
 - EAHAD
 - Europe :
 - EAHAD
 - ECTH
 - ISTH
 - WFH
 - Congrès internationaux :
 - ISTH
 - ASH
 - WFH
 - Autres congrès virtuels (en fonction des frais d'inscription).

La filière se réserve le droit de ne pas financer certains congrès selon les années.

3/ APPEL À CANDIDATURE

Chaque début d'année, les membres du groupe de travail Formation et Information des professionnels de santé sélectionne les congrès qui seront financés et sous quelles conditions.

La filière lance par la suite un appel à candidature via ses canaux de communication (newsletter, flash info, mailing).

Plusieurs rappels sont faits aux membres de la filière au cours de l'année.

4/ CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Le candidat s'engage à réaliser un retour du congrès lors d'une webconférence des « Midis de MHEMO » organisée par la filière et à participer à la communication autour des informations du congrès (interview, communication sur les réseaux-sociaux, etc.).
- Le candidat devra réaliser une présentation de retour de congrès sur les sessions sélectionnées par les membres du groupe de travail Formation et Information des professionnels de santé MHEMO. Cette présentation ne devra pas excéder 20 minutes et 10 minutes supplémentaires seront prévues pour les échanges et questions. Les candidats ayant fait une présentation au congrès pourront en faire la restitution lors de la webconférence des Midis de MHEMO
- Un membre de la filière MHEMO exerçant dans le même CHU ou la même unité de recherche que le candidat devra signer le formulaire de demande et rédiger une lettre de soutien. Il s'engagera également à encadrer le candidat et devra :
 - L'accompagner au congrès.
 - Assister aux mêmes sessions.
 - Relire sa présentation de retour de congrès.
 - Modérer la restitution en webconférence. Cette modération implique la préparation de deux ou trois questions sur les présentations pour lancer les discussions.
- Le senior qui encadre le candidat s'engage également à réaliser une brève présentation du congrès en début de webconférence. Cette présentation comprendra un rappel de la thématique et des hot topics du congrès, elle ne devra pas excéder 5 minutes et pourra être réalisée par l'un ou l'autre des encadrants ou en binôme.
- Le financement n'est pas cumulable avec celui d'un laboratoire pharmaceutique, ou d'un autre financement institutionnel.

A noter : la priorité sera donnée au candidat qui aura soumis un résumé au congrès avec son nom en premier, deuxième ou dernier rang. Seuls les résumés dont le thème est validé par la filière MHEMO seront examinés (principalement pathologies hémorragiques).

5/ DOCUMENTS A FOURNIR

- Le **formulaire de demande** (en annexe de ce règlement) complété et signé.
- Une **lettre de soutien** du membre de la filière exerçant dans la même structure que le candidat.

- Un **certificat de scolarité** ou tout autre document permettant de justifier du statut du candidat.
- Un **CV** à jour.
- Une pièce d'identité.
- Si un résumé a été soumis au congrès : **le résumé et l'avis de soumission du résumé** (l'avis d'acceptation sera à transmettre à réception de celui-ci).

6/ GESTION DES DEMANDES

Formulaire de demande : le formulaire de demande est à adresser au moment de la soumission du résumé et l'avis d'acceptation du résumé devra être transmis à la filière dès sa réception (Annexe 1).

Adresse e-mail de la filière : ghe.mhemo@chu-lyon.fr

Objet de l'e-mail : SOUTIEN MHEMO Congrès + nom du congrès + nom demandeur.

Modalités d'attribution : Les candidatures seront étudiées par les membres du groupe de travail MHEMO « Formation et information des professionnels de santé ». Ce groupe de travail est composé de professionnels de santé et de membres de la filière MHEMO.

7/ INDEMNISATION DES FRAIS

- **Inscription au congrès** : 100 % du prix de l'inscription du congrès.
- **Transport** :
 - o Train : tarif seconde classe.
 - o Avion : au tarif classe économique.
 - o Véhicule personnel : frais basés sur le tarif SNCF en seconde classe estimé au moment de la demande (ou les tarifs km : 0,15 €/km).
- **Hébergement et restauration** :
 - o Pour les congrès ayant lieux en France : Tarif basé sur le journal officiel du 2 février 2019.
 - **Nuitée** (petit déjeuner compris) :
 - Paris : 140 €
 - Grandes villes* : 120 €
 - Taux de base (autres villes) : 90 €

**Grandes villes : Bordeaux, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nantes, Nice, Rennes, Strasbourg, Toulouse.*

- **Repas** : 20 € par repas (déjeuner et dîner).

Un hébergement par Airbnb ou autre plateforme est accepté de même que le remboursement de courses alimentaires.

- o Pour les congrès à l'étranger (Europe et international) :

Afin de percevoir une avance de frais, le candidat devra remplir une convention de bourse avec le CHU de Lille pour le compte de MHEMO. Le montant de cette convention de bourse a été défini préalablement en fonction du lieu du congrès**.

A noter : Le lauréat s'engage à utiliser les montants réservés exclusivement dans le cadre sa participation au congrès partenaire de la filière de santé des maladies hématologiques constitutionnelles (MHEMO).

Si le montant engagé par le candidat est inférieur au montant de la convention de bourse, la différence sera remboursée par le candidat au CHU de Lille.

Si le montant engagé par le candidat est supérieur au montant de la convention de bourse, la différence sera remboursée au réel par CHU de Lille au candidat à condition que ce dernier fournisse les justificatifs, sous forme d'avenant.

**** Montants fixés par la convention de bourse :**

- 2000 € reversés par le CHU de Lille au lauréat pour l'année 2023 pour un congrès européen.
- 3200 € reversés par le CHU de Lille au lauréat pour l'année 2023 pour la participation à un congrès extra-européen, tels que l'ISTH (International Society on Thrombosis and Haemostasis) et WFH (World Federation of Haemophilia).
- 6000 € reversés par le CHU de Lille au lauréat pour l'année 2023 pour la participation à un congrès extra-européen, tels que l'ASH (American society of Hematology).

En France ou à l'étranger, le candidat devra toujours fournir les justificatifs des frais engagés.

FORMULAIRE DE DEMANDE

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro de téléphone :

Adresse email :

Service :

CHU :

Ville du candidat au moment de la demande :

Nom et adresse mail du membre de la filière MHEMO qui soutient la candidature :

Intitulé du congrès :

Lieu :

Fonction du candidat (*joindre une copie de la pièce justificative*) :

- Interne AHU/Chef de clinique/Assistants des hôpitaux
 Chercheur en thèse/post-doctorat Pharmacien hospitalier

Date de prise de fonction du candidat :

Avez-vous soumis un résumé au congrès ? Oui Non

Si un résumé a été soumis au congrès : joindre le résumé et l'avis de soumission du résumé
(l'avis d'acceptation sera à transmettre à réception de celui-ci)

Avez-vous déjà bénéficié d'un soutien de la filière ? Oui Non

Si oui, à quelle date et pour quel congrès ?

Formulaire à adresser à la filière MHEMO :

Adresse e-mail de la filière : ghe.mhemo@chu-lyon.fr

Mettre en objet de l'e-mail : SOUTIEN MHEMO Congrès + nom du congrès + nom demandeur

Signature du candidat :

Signature du membre de la filière exerçant
dans la même structure que le candidat :
(une lettre de soutien doit accompagner la
demande).